

Présentation de l'épreuve

1. Programme de l'arrêté du 22 décembre 2006

ÉPREUVE N° 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE		
DUREE DE L'ENSEIGNEMENT	(à titre indicatif) : 150 heures 12 crédits européens	
Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
1. La profession comptable (20 heures)		
1.1 Aperçu sur l'organisation de la profession comptable française	Connaître la sociologie des professions comptables et leurs références culturelles	Diversité des statuts : expert-comptable, commissaire aux comptes, comptable salarié, comptable public Les organisations professionnelles : OEC et CNCC (historique, organisation, rôle)
1.2 Éthique professionnelle	Opposer le modèle d'une profession réglementée par les pouvoirs publics à celui d'une profession auto-réglémentée	Critères de l'éthique : indépendance, compétence, intégrité, objectivité, confidentialité Relations entre professionnels
1.3 Le rôle de la profession comptable dans la normalisation comptable		Composition, fonctionnement et rôle des organismes de normalisation nationaux et internationaux
2. Technique comptable approfondie (80 heures)		
2.1 Cadre conceptuel	Montrer qu'un cadre conceptuel correspond à une représentation de la société et du rôle qu'y jouent les entreprises et autres entités publiant des comptes	Cadre conceptuel : conceptions et rôles
2.2 Évaluation des actifs et des passifs	Trouver une solution raisonnée aux difficultés d'évaluation rencontrées à l'occasion de diverses opérations	Principes d'évaluation des actifs et des passifs : à l'entrée, à la clôture de l'exercice et à la sortie Application des règles d'évaluation aux immobilisations incorporelles et corporelles

ÉPREUVE N° 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE		
		détermination de la valeur d'entrée, incorporation de frais et charges, cas spécifiques (échange, redevances annuelles, rentes viagères, clause de réserve de propriété, sinistre et expropriation) Opérations de location-financement Opérations de recherche-développement Logiciels et sites Internet Stocks et en-cours Subventions Abandons de créances Actifs et passifs en monnaies étrangères Titres Intéressement et participation des salariés
2.3 Rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice : situations particulières	Intégrer la notion de temps dans le processus comptable	Provisions Engagements financiers et passifs financiers Abonnement des charges et des produits Événements postérieurs à la clôture Contrats à long terme Changements de méthodes comptables
2.4 Comptabilisation des capitaux permanents (notamment dans les sociétés)	Situer les opérations de financement de haut de bilan et leur comptabilisation dans un contexte financier et managérial	Le capital et ses variations : apports, augmentation, réduction L'affectation du résultat Les provisions réglementées Les dettes financières (emprunts obligataires, autres fonds propres, comptes d'associés)
3. Entités spécifiques (25 heures)		
3 Entités spécifiques	Apprécier la robustesse et le caractère contingent du cadre conceptuel	Les particularités comptables des entités suivantes : sociétés civiles, GIE, collectivités territoriales, associations, professions libérales
4. Introduction à la consolidation des comptes (15 heures)		
4. Introduction à la consolidation des comptes	Poser le problème de la définition de l'entité et du périmètre des comptes	Notion de groupe Pourcentage d'intérêt, pourcentage de contrôle Périmètre de consolidation Présentation des méthodes de consolidation
5. Introduction à l'audit légal des comptes annuels (10 heures)		

ÉPREUVE N° 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

5. Introduction à l'audit légal des comptes annuels	Souligner que la comptabilité ne peut jouer son rôle social que si elle vérifiée et certifiée par des tiers indépendants	Le commissaire aux comptes et ses missions Notion de contrôle interne, d'élément probant et de contrôle par sondage
--	--	--

■ *Indications complémentaires*

Le programme doit être traité en se référant à la réglementation comptable et fiscale en vigueur en France.

2. L'analyse des opérations doit inclure le traitement de la TVA, y compris le cas particulier des entreprises partiellement soumises à la TVA.

2.1 Il faut mettre en évidence l'opposition entre le besoin de cadres conceptuels spécifiques adaptés à des objectifs précis de gestion ou de communication avec les parties prenantes et le besoin d'un cadre unifié permettant une meilleure compréhension des comptes et une communication financière efficace.

2.2 Les instruments financiers dérivés, l'évaluation des titres de participation par équivalence et les cessions de contrats de crédit-bail ne sont pas au programme.

2.3. On ne traitera pas de l'évaluation des engagements financiers et des passifs financiers mais uniquement leur présentation dans l'annexe.

2. Caractéristiques de l'épreuve (nature, durée coefficient)

NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou plusieurs questions	3 heures	1
Les questions de l'épreuve sont traitées dans le cas de la réglementation comptable et fiscale en vigueur au plan national.		

3. Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit montrer sa connaissance approfondie des principes et des techniques comptables dans les principaux événements affectant la vie de l'entreprise. Il doit, en outre, être capable de percevoir les principes de base de la consolidation des comptes, du rôle de l'auditeur légal et de ses principales missions.